



Aide humanitaire  
et Protection civile



## Rapport d'Évaluation Rapide de Protection

Site de Abala, commune urbaine de Abala, département de Abala, région de Tillabéry

<b>Date l'évaluation Rapide de Protection</b>	22/10/2023
<b>Localité affectée</b>	Abala
<b>Coordonnées GPS</b>	Latitude : 14°56'18,33612" Longitude : 3°25'43,06188"
<b>Déclencheur de l'ERP</b>	Alerte de mouvements de population
<b>Objectifs de l'évaluation</b>	En vue d'évaluer les besoins des personnes qui se sont déplacées et de fournir les informations clés aux acteurs humanitaires en termes de besoin de ces populations, une évaluation rapide de protection (ERP) a été conduite par l'équipe RRM de protection IRC dans la localité de Abala. L'objectif de cette ERP est de cerner rapidement les problèmes de protection qui affectent les populations dans les zones de retour. L'accent est mis sur les risques de protection, les vulnérabilités et les besoins de la population afin de faire un plaidoyer auprès des acteurs concernés, notamment à travers des recommandations pertinentes.
<b>Méthodologie</b>	10 focus groupes séparés dont 4 avec les hommes (10 participants par focus) ; 4 avec les femmes (10 participantes par focus) ; 1 avec les filles (11 participantes) ; 1 avec les garçons (10 participants), 8 entretiens clés avec des leaders communautaires et observation directe. Total de 109 personnes comprenant : Femmes 40, Filles 11, hommes 48 et Garçons 10
<b>MSA effectuée</b>	7/ 10 / 2023
<b>Thèmes documentés</b>	Protection générale, protection de l'enfance, protection contre les violences basées sur le genre, protection des personnes à besoin spécifique, documentation civile et cohésion sociale

### 1. Aperçu de la situation

La commune d'Abala qui a accueillis les populations déplacées de Garin Tsallé, Garin Alagé, Garin oumba et Tamattayé se trouve à environ 247 Km de la capitale Niamey et à 65 Km à l'Est de la commune de Filingué.

Selon les données collectées avec le CMP (Comité de Mouvement de Population de Abala), cet important mouvement a concerné 475 nouveaux ménages, en provenance des villages de Garin Tsallé (280 ménages), Garin Alagé (64 ménages), Garin oumba (70 ménages) et Tamattayé (54 ménages).

La quasi-totalité des ménages vivent dans la ville de Abala dans des familles d'accueils par affinité. Ces populations, essentiellement des déplacés internes sont issues de l'ethnie Haoussa. Les femmes et les enfants représentent plus de 82% (Femme 21%, Fille 29% et les garçons 32%) de la population déplacée.

Il faut noter que toutes ces populations ont fui leurs villages d'origine à la suite des incursions répétitives des GANES, des prélèvements de la zakat, enlèvement du bétail, des menaces de morts, extorsions de bien matériels, pillage des boutiques et assassinat des chefs de villages.

Thèmes	Description	Recommandations
<b>Protection générale</b>	Selon les informations collectées avec les leaders communautaires, les entretiens clés et les discussions de groupes, les populations des villages de Garin Tsallé, Tamattayé, Garin Alagé et Garin oumba ont fui leurs localités pour diverses raisons et sont arrivés à Abala en des dates différentes et de façon progressive. -Le 10 septembre, à bord de 9 motos, les GANES ont fait incursions dans le village de <b>Garin Tsallé</b> en emportant 103 têtes de bœufs, 600 petit ruminants et aurait	

tenté d'assassiner le chef de village qui se serait éclipsé. S'en est suivi des tirs de sommations pour créer plus de psychoses avant de quitter les lieux.

Le 16 septembre, les GANes sont revenus à bords de 5 motos. Ils ont pillé 5 boutiques, emporté d'important bien matériels et ordonné la population de quitter le village dans les jours qui suivent.

-Le 30 septembre, les GANes à bord d'une moto ont fait incursions dans le village de **Garin Aladjé** distant de 27 Km au Nord de Abala, à ce niveau, ils ont enlevé une femme puis l'avoir relâché dans la nuit. Ces mêmes GANes sont revenus 4 jours après et ont emportés 113 bœufs et 208 petits ruminants et d'autres bien matériels dont des couvertures en soi estimé à une quinzaine.

La nuit du 7 au 8 Octobre deux GANes sont revenus dans le but d'enlever une femme, mais malheureusement Ils ont été appréhendés par la population et mis entre les mains des forces de l'ordre le lendemain. A la suite de ces incidents et par peur de représailles, ces populations ont préféré chercher refuge à Abala.

Il faut noter que les villages de Garin oumba et celui de Tamattayé respectivement rattaché à Garin Tsallé et Garin Aladjé ont préféré suivre le mouvement à titre préventif car disent ne pensent pas être épargné des prochaines représailles.

Aucun incident de protection n'a été signalé depuis leurs arrivés. Le choix de la ville de Abala se justifie pour des raisons sécuritaires et de lien d'affinité qui les lie avec la communauté hôte depuis plusieurs années.

S'agissant de l'accès aux services sociaux de base, l'évaluation fait ressortir :

#### **Santé :**

Les populations nouvellement arrivées ont un faible accès aux soins de santé. Il y a deux centres de santé accessible à tout le monde ; déplacés, retournés, comme autochtones de Abala ; il s'agit du district sanitaire et celui de centre de santé du quartier Moulela. Mais Les services sont payants pour les adultes et les adolescents. Néanmoins, les soins sont offerts gratuitement aux enfants de moins de 5 ans et les consultations prénatales au profit des femmes enceintes. Par faute de moyens les déplacés préfèrent pratiquer l'auto-médication en achetant des médicaments de la rue.

#### **Eau, hygiène et assainissement :**

Les nouveaux déplacés s'approvisionnent au niveau d'une borne fontaine et un puits se trouvant dans leur quartier d'installation. L'eau est gratuite au niveau du puits, en revanche, elle est payante à raison de 25 Fcfa le bidon de 25 litres à la pompe.

Quant à l'hygiène et l'assainissement, Il n'y a pas assez de latrines dans les maisons d'où la défécation se fait à l'aire libre et aux alentours des abris pour les enfants et dans la brousse pour les adultes.

Ces populations encourent le risque de contamination oraux-fécale car la défécation se fait à l'air libre. Cette situation contribue non seulement à la pollution de leur cadre de vie et les exposent aux risques des maladies liées au manque d'hygiène.

#### **Abris/BNA :**

Il ressort des entretiens et de l'observation que les ménages sont dans des familles d'accueil, qui ne peuvent pas les contenir, et par conséquent, ces derniers passent les journées et les nuits sous les arbres qui sont dans les alentours. Cette situation pourrait aussi porter atteinte à la dignité de ces personnes et favoriser l'exposition des femmes et filles au risque des agressions sexuelles.

#### **Aux partenaires œuvrant dans le domaine sanitaire :**

-Faciliter l'accès aux soins de santé aux nouveaux déplacés à travers la mise en place d'une clinique mobile

#### **Aux partenaires Wash intervenants à Abala :**

- Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit de la communauté sur la promotion de l'hygiène

#### **Aux acteurs ABNA :**

-Apporter une assistance en ABNA aux ménages vulnérables afin de les protéger et leurs assurer la dignité et

	<p><b>Accès aux vivres/Alimentation :</b> L'alimentation reste le plus grand défi pour ces derniers, car ils sont venus dépourvue de tout bien, selon les interviewés pour manger parfois les bras valides (les jeunes hommes) retournent nuitamment dans le village pour moissonner une petite quantité de mil dans les champs et ramener à Abala. Certains s'adonnent au travail journalier tels que, faire les dockers pour les hommes le jour du marché d'Abala et les travaux domestiques pour les femmes et filles dans les concessions d'Abala. Notons que depuis leur arrivés ces personnes déplacées n'ont reçu aucune assistance alimentaire. Ces populations bénéficient de la solidarité de leur famille d'accueil qui se partage le peu de vivre qu'elles en disposent même si elle demeure insuffisante.</p> <p><b>Documentation civile :</b> Concernant la documentation civile, il ressort des informations collectées lors des entretiens que 60% de ces personnes déplacées ne possèdent pas des documents d'état civil (Extraits d'acte des naissances, cartes d'identité nationale). Ceci s'explique par l'éloignement du village des services en charge d'établissement des pièces d'état civile. En plus, les naissances se font à domicile et ne sont pas enregistrées ni localement (auprès du chef du quartier), ni dans un centre de santé. A ces contraintes, s'ajoute la méconnaissance de ces pièces d'état civils d'une part et de la négligence pour ceux qui en connaisse son importance d'autre part sauf cas de force majeurs avant de s'en procurer. La non-possession des pièces d'état civil pourrait constituer une limite à leur liberté de circulation, barrières d'accès aux services de base (inscription à l'école, soins de santé) mais aussi avec cette mondialisation numérique serai un handicap pour les opérations au niveau des institutions financières.</p> <p><b>Cohésion sociale :</b> Quant à la cohésion sociale, les personnes nouvellement arrivées affirment vivre en parfaite harmonie avec la communauté hôte car elles se sont installées par affinités, mais aussi entretiennent depuis plusieurs années des bonnes relations et des liens familiaux.</p>	<p>réduire les risques de VBG</p> <p><b>Aux acteurs de la protection :</b> -Plaider pour l'organisation des audiences foraines afin d'établir des jugements supplétifs d'acte de naissance à toutes les personnes qui n'en disposent pas. -Organiser les sensibilisations sur l'importance de la documentation civile et sur les procédures d'obtention</p>
<p><b>Protection de l'enfant</b></p>	<p>Selon les informations reçues lors des entretiens en focus groups et avec les leaders communautaires, aucun cas d'enfants séparés, non accompagnés, victimes d'abus, de négligence, d'exploitations et de violences n'a été signalés dans la localité d'accueil. Néanmoins, les personnes interviewées ont fait cas de 7 enfants (garçons) de Garin Aladjé qui se sont séparés de leurs parents pendant le déplacement. Ces derniers, ayant transité par le village de Garin Tsallé où ils avaient passé une nuit ont tous retrouvé leurs parents à Abala. Les parents n'ont pas assez de connaissances des notions relatives aux aspects de la protection de leurs enfants en général. Cela risque de les exposer aux risques de protection tels que : les exploitations économiques, le mariage de enfants, les abus etc. Pour ce qui est de la documentation civile, il faut noter que plus de 70% des enfants déplacés ne possèdent pas des pièces d'état civil (extrait d'acte de naissance). Ceci se justifie surtout à cause de l'absence de service en</p>	<p><b>Aux acteurs de la protection de l'enfant :</b> -Intensifier des sensibilisations sur les thématiques relatives à la protection de l'enfant -Faire le plaidoyer pour l'organisation des audiences foraines afin d'établir des jugements supplétifs d'acte de</p>

	<p>charge de l'enregistrement des naissances dans les villages de provenance. La non-possession de ces documents pourrait entraîner le risque d'apatridie pour ces enfants ou freiner leur accès à l'école.</p>	<p>naissance aux enfants qui n'en disposent pas. -Intensifier les sensibilisations sur le retour des enfants à l'école</p>
<p><b>Violences basées sur le genre</b></p>	<p>Pour ce qui concerne la question sur les violences basées sur le genre, cette thématique est pratiquement méconnue par les populations déplacées de leurs villages d'origine. Cependant, au cours des séances de discussions de groupe organisées à cet effet 2 cas de violences basées sur le genre (un cas de viol et un cas d'agression sexuelle) ont été identifiés. Ces cas de VBG identifiés ont bénéficié d'un premier appui psycho social de la part l'équipe protection RRM avant d'être référés gestions de cas PAF du programme régulier de IRC pour une meilleure gestion.</p> <p>Aussi neuf (09) mineures (de 15 à 17 ans) enceintes ont été identifiés et référées aux programme protection régulier de IRC pour une meilleure gestion de ces cas. Le mariage précoce fait partie de leurs coutumes. En effet les filles sont mariées dès l'âge de 12 à 15 ans selon les groupes interviewés. C'est une manière de préserver leurs virginités jusqu'au mariage.</p> <p>Aussi, selon les groupes interviewés, l'insuffisance ou le manque des latrines dans les familles les oblige à s'éloigner du site pour leurs besoins naturels où leur sécurité n'est pas assurée. Cela pourrait favoriser les violences sexuelles et les agressions physiques.</p>	<p><b>Au SGT/VBG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les communautés sur les différentes formes de VBG et leurs conséquences</li> <li>- Renforcer les capacités les leaders communautaires sur les thématiques de la VBG</li> <li>- Intensifier les sensibilisations sur les conséquences du mariage précoce</li> <li>-Réaliser les latrines d'urgence pour mitiger le risque de protection aux quel les déplacés sont exposés,</li> </ul>
<p><b>Personnes à Besoins Spécifiques</b></p>	<p>Pour ce qui est des personnes à besoins spécifiques, il faut noter que ces personnes affirment avoir le soutien de toute la communauté dans leurs villages d'origine et ont accès facile aux services sociaux de bases (eau, logement, alimentation). À la suite de ce déplacement, ces PBS affirment se sentir un peu négliger sur le site d'accueil. Elles ne bénéficient pas des soutiens nécessaires dont elles ont besoin par rapport surtout à l'accès aux services sociaux de base car La communauté qui les prenaient en charge ne disposait pas elle-même des moyens pour subvenir à leurs besoins.</p> <p>Au cours de cette évaluation, 26 cas des personnes à besoins spécifiques toutes des personnes âgées avec famille en charge ont été identifiées et sont dans le processus de référencement à l'ONG GRET pour une meilleure prise en charge dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 11 Hommes âgées</li> <li>✓ 15 femmes âgées</li> </ul>	<p><b>Aux acteurs de protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documenter et faciliter la prise en charge des PBS,</li> <li>- Continuer le monitoring individuel des cas afin d'identifier d'autres potentiels cas de protection.</li> </ul>